



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 mars 2022, à 20h00 à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a désigné un(e) secrétaire de séance et a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal a ensuite délibéré sur les points suivants :

AFFAIRES BUDGÉTAIRES :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021 SUR 2022

Le Maire a présenté le Compte Administratif 2021 (CA 2021) dont le projet a été discuté lors de la commission des finances du 10 mars 2022, sachant que les résultats du CA 2021 concordent avec ceux du compte de gestion tenu par le percepteur. Il est disponible à la consultation sur le site Internet de la commune.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2022

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire présenté au cours du Conseil Municipal du 10 février 2022, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Maire a proposé à l'assemblée délibérante le vote du budget primitif 2022 (BP 2022) dont le projet a été discuté lors de la commission des finances du 10 mars 2022. Il a été voté à l'unanimité et est disponible à la consultation sur le site Internet de la commune.

RÉVISION DES LOYERS AU 1^{ER} AVRIL 2022

Les baux des logements communaux prévoient une augmentation annuelle, au mois d'avril, qui est fonction de l'indice de référence des loyers (INSEE) au 3^{ème} trimestre a-1. Cette année, l'indice présente une augmentation de 0,83 %. Le Conseil Municipal a donc revu le montant des loyers ainsi qu'il suit, sachant que le logement 1 rue Joliot Curie est actuellement mis à la disposition, gracieusement, du Père Michel. De la même manière, en cas d'accueil de réfugiés ou de famille sinistrée, aucun loyer ne sera demandé.

	<u>LOYERS 2021</u>	<u>LOYERS 2022</u>
20 rue Rabelais 1er étage (gauche)	278 €	280 €
20 rue Rabelais 1er étage (droite)	383 €	386 €
22 rue Rabelais (droite)	281 €	283 €
22 rue Rabelais (gauche)	281 €	283 €
1 rue Joliot Curie	558 €	562 €

De plus, la régie d'électricité souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments publics de la commune. Le Conseil Municipal a accepté de lui louer les toits de ces bâtiments à l'euro symbolique.

VOTE DU BUDGET DU DÉPÔSITOIRE 2022

Le Maire a exposé à l'assemblée délibérante le budget de fonctionnement du funérarium pour 2022 (réalisations 2021 et propositions 2022). Au vu de la stabilité de celui-ci, les élus ont décidé de conserver le montant des redevances 2022 à 105 €.

Pour rappel, les travaux transformant le dépositaire en funérarium devraient commencer en avril / mai 2022. Aussi, une période de neutralisation sera prévue, sans recette.

RESSOURCES HUMAINES :

TABLEAU DES EMPLOIS

L'assemblée délibérante a décidé de créer de nouveaux postes :

- Technicien principal 1^{ère} classe, pour proposer un agent à l'avancement de grade, à l'ancienneté (avec suppression du poste de technicien principal 2^{ème} classe dès nomination) ;
- Rédacteur principal 2^{ème} classe, pour proposer un agent suite à réussite au concours (avec suppression du poste de rédacteur dès nomination définitive) ;
- Adjoint technique.

AFFAIRES FONCIÈRES :

RÉTROCESSION DES VOIRIES, RÉSEAUX ET ESPACES VERTS DU BREUIL II, SECTION 38 PARCELLES 765 ET 766

Les tranches 1, 2 et 3 lotissement Le Breuil II étant achevées, les élus ont accepté que soient rétrocédés à la commune les voiries, réseaux et espaces verts (domaine public). Cette opération sera réalisée à l'euro symbolique.

RÉTROCESSION DES VOIRIES, RÉSEAUX ET ESPACES VERTS DEVANT L'IMMEUBLE SIS 24 AVENUE GAMBETTA, SECTION 5 PARCELLE 852

Suite à une erreur matérielle, la parcelle communale sise section 5 n° 852 a été inscrite au cadastre sous la propriété « Domaine des Chênes ». Aussi, le Conseil Municipal a délibéré afin de rectifier la situation et réintégrer cette parcelle au domaine public.

TRAVAUX :

ÉCLAIRAGE DU GYMNASSE BERTHELOT

Comme expliqué lors du débat d'orientation budgétaire pour 2022, l'assemblée délibérante a décidé du remplacement de l'éclairage du gymnase Berthelot par une technologie en led, tant pour les économies que dans une optique écologique. Des subventions seront demandées en conséquence.

AFFAIRES SOCIALES :

SUBVENTION AU CCAS

Afin d'équilibrer le budget du Centre Communal d'Action Sociale, le Conseil Municipal a décidé du versement d'une subvention de 80 000 €. Cette augmentation substantielle est due :

- À d'éventuelles aides pour aider les réfugiés ukrainiens ;
- À l'embauche d'un agent pour la gestion administrative du CCAS, au vu de l'augmentation de ses missions, notamment d'aide sociale.
- Aux aides envers les plus défavorisés
- ...

VIE ASSOCIATIVE :

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

La commission vie associative s'est réunie le 14 mars 2022 afin de discuter du versement des subventions du 1^{er} trimestre 2022. Elle a fait ses propositions au Conseil Municipal qui les a validées :

- ↳ 1^{er} versement annuel : ASP Aïkibudo : 1 500 €, ASP basket : 16 500 €, ASP Football : 4 200 €, Judo Club : 3 000 €, ASP Tennis : 1 500 €, ASP Tennis de Table : 5 500 €.
- ↳ Versement unique : ASP Pétanque : 600 €, club canin : 600 €, chorale Chœur de Chênes : 800 €, Club de l'amitié : 700 €, Amicale du personnel communal : 2 000 €, Donneurs de sang : 250 €, FNACA : 255

€, UNC : 255 €, Souvenir Français : 155 €, Prévention routière : 100 €, amicale des sapeurs-pompiers de Moyeuve Grande : 200 €.

↳ Versement exceptionnel : UNC (transport et accompagnement des CM2 vers le musée d'ASCOMETAL Hagondange) : 300 €.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES – ENFANCE :

CRÉDITS SCOLAIRES 2022/2023

Comme chaque année, une délibération a été prise pour attribuer les crédits scolaires 2022/2023 (fournitures consommables allouées aux écoles maternelles et élémentaires) : 37 € par enfant de l'école élémentaire et 40 € par enfant de l'école maternelle.

SÉJOUR ÉTÉ 2022

Comme chaque année, la FOL PEP de la Moselle a proposé des séjours aux enfants quercussiens pour les vacances d'été. Le Conseil Municipal a décidé de la prise en charge du « solde à régler », si le séjour peut être organisé compte-tenu de la situation sanitaire, ainsi qu'il suit :

Quotient familial	Tranche 1 QF < 500 €	Tranche 2 501 < QF < 850	Tranche 3 851 < QF < 1250	Tranche 4 1251 < QF
Participation de la famille	50%	55%	60%	65%

PROJETS SCOLAIRES 2021/2022

La directrice de l'école élémentaire a effectué des demandes de subventions pour des sorties scolaires :

- Sortie au Château de Saint-Sixte pour 2 classes. Demande de subvention = 550 € (transport)
- Sortie au Château de Jaulny pour 4 classes. Demande de subvention = 960 € (transport)

Le Conseil Municipal a décidé du versement d'une subvention correspondant aux frais de transport, si les sorties sont réalisées.

AFFAIRES DIVERSES :

DÉSIGNATION D'UN ÉLU « SÉCURITÉ CIVILE »

La Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021 dite loi MATRAS prévoit que le Maire désigne, au sein du Conseil Municipal, un adjoint ou un conseiller chargé des questions de sécurité civile. Cette désignation est reportée à une date ultérieure du fait de l'absence de décret en précisant les modalités.

DÉSIGNATION D'UN ÉLU « MÉDIATEUR »

La médiation est un dispositif novateur par lequel plusieurs parties tentent de parvenir à un accord en vue de la résolution à l'amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers, le médiateur. Ce mode de règlement présente l'avantage de régler un litige de manière plus souple, plus rapide et moins onéreuse. La mairie de Sainte Marie-aux-Chênes souhaite rejoindre ce mouvement et créer une fonction de médiateur. C'est Christian CAYRÉ, 1^{er} adjoint au Maire, qui a été désigné par le Conseil Municipal.

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Suite aux différentes démissions d'élus, le Maire a proposé aux nouveaux arrivants d'intégrer, s'ils le souhaitent, certaines commissions permanentes existantes. Mme Da Silva intègre donc la commission vie associative et M. Subtil les commissions jeunesse et communication.

DÉNOMINATION DE RUE

Avec la construction de la gendarmerie sera également prévu un petit lotissement. La nouvelle route ainsi créée étant dans le prolongement de la rue Jean Moulin, le Conseil Municipal a décidé d'intégrer les nouvelles parcelles à la rue Jean Moulin, y compris la parcelle de la gendarmerie.

Fait et affiché à Sainte Marie-aux-Chênes le 21 mars 2022
Le Maire, Sylvie LAMARQUE

